

# LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES ET SON IMPORTANCE POUR LA COMMUNAUTÉ ANGLOPHONE DU QUÉBEC

## QUELQUES EXEMPLES PRATIQUES

**ANTHONY HOUSEFATHER** est le député fédéral représentant la circonscription de Mont-Royal ainsi que le secrétaire parlementaire du ministre du Travail.

---

Alors que le Canada vient de célébrer le 50<sup>e</sup> anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*, nous entamons une année où cette même loi sera assujettie à un processus de modernisation. La communauté anglophone du Québec devra être profondément impliquée dans ce processus tout autant ses organisations, que ses individus et ses représentants élus.

Début 2019, je me suis levé à la Chambre des Communes pour m'opposer au projet de loi C-420 qui aurait obligé les fonctionnaires fédéraux du Québec à travailler selon les règles de la *Charte de la langue française* à l'insu de la *Loi sur les langues officielles*. Par la suite, je suis intervenu à trois reprises; mes collègues libéraux, conservateurs et néo-démocrates me laissant la place pour exprimer mon opposition au projet de loi présenté par un député du Bloc Québécois. J'ai mis en évidence que le changement proposé permettrait aux fonctionnaires fédéraux anglophones hors Québec de travailler en anglais, aux fonctionnaires fédéraux francophones au Québec de travailler en français et aux fonctionnaires fédéraux francophones travaillant hors Québec dans des zones bilingues de travailler en français. Les seuls fonctionnaires qui perdraient leur droit de travailler dans leur propre langue seraient les fonctionnaires anglophones fédéraux travaillant dans des zones du Québec dites bilingues.

### UNE ATTAQUE SANS ÉQUIVOQUE

Ce projet de loi fut une attaque sans équivoque contre une communauté minoritaire et, si ce n'était de mes interventions enflammées, aurait très bien pu passer inaperçu auprès de

la plupart de mes collègues. Étant donné qu'il s'agissait d'un projet de loi privé, peu soutenu par les députés, il aurait été peu probable qu'il soit adopté par la Chambre des Communes. Cependant, il convient de noter que les députés du Nouveau Parti Démocratique et du Parti Vert se sont rangés derrière le Bloc pour que ce projet de loi soit transmis en Commission. En tant que communauté minoritaire, les Québécois anglophones se doivent de demeurer vigilants pour que leurs droits linguistiques soient protégés tant bien au niveau provincial qu'au niveau fédéral.

En tant que personne dont les racines sont profondément ancrées dans le Québec anglophone, je prends mon rôle de représentant de ma communauté au Parlement très au sérieux. Non seulement je me dois de représenter chaque habitant de ma circonscription, mais aussi de scruter chaque projet de loi et chaque proposition politique sous l'angle de son impact sur les communautés minoritaires de langue officielle. Cela comprend les résidents anglophones de ma circonscription, les résidents anglophones du Grand Montréal et les communautés anglophones du Québec, que ce soit dans les Cantons, en Gaspésie, dans l'Outaouais, dans les Laurentides, dans la région de Québec, en Mauricie, au Saguenay ou d'ailleurs. Cela inclut aussi les communautés francophones à travers le Canada. Grâce aux principes de la *Loi sur les langues officielles* qui accordent, tant au français qu'à l'anglais, un statut égal au sein du gouvernement canadien et dans tous les services qu'il contrôle, je suis bien outillé pour défendre les droits des communautés linguistiques minoritaires.

En 2018, la députée d'Ottawa-Vanier, Mona Fortier et moi-même, avons pu amender le projet de loi C-78 afin que tous

les Canadiens aient le droit d'obtenir un divorce en anglais ou en français. C'est grâce à la participation de représentants de la communautés linguistiques minoritaires sur le Comité au moment même de la discussion sur le projet de loi que nous avons pu persuader nos collègues de l'importance de ces droits linguistiques. Bien que cette question ne fasse pas partie de l'étendu des droits de la *Loi sur les langues officielles*, c'est en nous appuyant sur ces principes fondamentaux que nous avons pu faire entendre notre argumentation sur l'amendement du projet de loi C-78.

« Je vous encourage à communiquer avec votre député pour lui rappeler l'importance que revêt cette loi pour notre communauté et pour souligner l'importance que les modifications de la loi qui seront bientôt déposées soient celles qui soient soutenu par notre communauté »

- Anthony Housefather, député

Lors de la discussion sur le projet de loi C-420, il m'a paru essentiel de m'adresser au ministre concerné, ainsi qu'à mes collègues, afin d'exposer les impacts profonds qu'auraient l'application de la *Charte de la langue française* sur les Québécois anglophones, qu'ils soient de la fonction publique fédérale, ou bien qu'ils aient besoin de recevoir des services en anglais de la part du gouvernement fédéral, comme le prévoit la *Loi sur les langues officielles*.

La plupart des personnes extérieures à notre communauté ignorent totalement que les Québécois anglophones sont terriblement sous-représentés dans la fonction publique québécoise. Alors que nous constituons plus de 10 % de la population québécoise, nous représentons depuis le début des années 1970 jusqu'à environ 1 % de la fonction publique provinciale par opposition aux 7,4 %, en 1941! Bien que la discrimination systémique et les politiques d'embauche fassent probablement partie du problème, un autre problème majeur est que de nombreux Québécois anglophones parfaitement bilingues sont réfractaires à l'idée de travailler dans une fonction publique qui, de par la loi, fonctionne exclusivement en français.

Si nous sommes quelque peu sous-représentés dans certains ministères de la fonction publique fédérale au Québec, nous sommes aussi surreprésentés dans d'autres, et plus conforme à notre pourcentage au sein de la population générale. Ceci est probablement dû au fait que les Québécois anglophones perçoivent la fonction publique fédérale, qui fonctionne dans les deux langues dans les régions bilingues telles que Montréal ou la région de la capitale nationale, comme un environnement de travail dans lequel ils se sentent à l'aise. Le scénario serait différent si la *Charte de la langue française* s'appliquait à la fonction publique fédérale au Québec.

La *Loi sur les langues officielles* permet également au gouvernement fédéral d'exiger que de nombreux postes au Québec soient occupés par des personnes capables d'offrir les services publics en français et en anglais. Cette exigence est sensiblement différente dans le cadre de la *Charte de la langue française*. Ainsi, l'adoption du projet de loi C-420 aurait également eu des répercussions sur les Québécois anglophones qui cherchent à obtenir des services.

C'est le genre de questions que j'aborde avec mes collègues. Je les sensibilise aux raisons pour lesquelles nous devons intervenir lorsque le gouvernement de l'Ontario réduit les services aux Ontariens francophones. Je les sensibilise également aux raisons pour lesquelles il est important pour la communauté des Basses-Laurentides d'avoir des panneaux bilingues à l'hôpital de Lachute ; aux raisons pour lesquelles les membres historiques de la communauté anglophone ne devraient pas être les seuls à avoir le droit de recevoir des services en anglais et, aux raisons pour lesquelles il est important pour toutes les communautés de langue officielle de contrôler et de gérer leurs conseils scolaires. Je considère cela comme une extension importante de mon rôle de député : je travaille en étroite collaboration avec le QCGN et d'autres partenaires au sein de la communauté anglophone pour m'assurer que nos voix soient entendues au Parlement.

## NOUS DEVONS TRAVAILLER EN ÉTROITE COLLABORATION

Nous sommes privilégiés de pouvoir compter sur un gouvernement fédéral et une ministre des langues officielles qui sont profondément dédiés à la promotion de la vitalité et du développement des minorités francophones hors Québec et de la minorité anglophone au Québec. Nous nous devons de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement pour faire en sorte que cette année, dans le cadre de la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*, les changements accroissent la capacité de notre communauté à s'épanouir.

Il s'agit notamment de s'assurer que les communautés francophones hors Québec et les communautés anglophones du Québec soient consultées. Il s'agit de veiller à ce que les membres des minorités linguistiques au sein de la fonction publique fédérale aient la capacité de travailler dans leur langue autant que possible et d'être promus dans leur province d'origine. Il s'agit également de veiller à une mise en œuvre efficace de toutes les facettes de la *Loi sur les langues officielles*, et de s'assurer que nous définissons les mesures positives que le gouvernement du Canada prendra pour promouvoir les communautés de langue officielle à l'échelle du pays.

Nous sommes actuellement confrontés à un défi. Certains soutiennent qu'il devrait y avoir un traitement asymétrique des Québécois anglophones et des minorités francophones hors Québec. Avec la représentation du Bloc Québécois au

sein de la Commission des langues officielles de la Chambre des Communes dans ce Parlement, ces arguments seront sans doute avancés. Nous devons être vigilants et ne pas permettre l'asymétrie. Nous devons nous adapter aux besoins spécifiques de chaque communauté (besoins qui peuvent varier selon qu'on est anglophone de Gaspé ou de Montréal ou, francophone du Nouveau-Brunswick ou de la Saskatchewan) mais, nous ne pouvons jamais abandonner le principe selon lequel toutes les minorités de langue officielle du Canada doivent être protégées de façon égale en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Je m'engage à défendre ce principe haut et fort.

## DÉMYSTIFIER LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

En ce 50<sup>e</sup> anniversaire de la *Loi sur les langues officielles*, il est important de démystifier la façon dont cette loi nous protège et de déterminer comment nous pouvons utiliser au mieux ces protections juridiques pour assurer la vitalité et le développement de notre communauté, à la fois comme individus et comme institutions qui nous représentent.

Je vous encourage à communiquer avec votre député pour lui rappeler l'importance que revêt cette loi pour notre communauté et pour souligner l'importance que les modifications de la loi qui seront bientôt déposées soient celles qui soient soutenu par notre communauté. Nous sommes fort d'un million et nous ne pouvons pas rester silencieux et invisibles au moment où se prennent des décisions qui affecteront notre communauté pendant une génération.